



Résumé du conseil municipal du 27 mai 2011

Présents :

FAUCHON Patrick, HUREL Alain, THOMAS-ROUTIER Ghislaine, COSNEFROY Brigitte, THIEBOT François, BESSELIEVRE Louis, LIOULT-MARY Gilles, MELIN Katy, BRISSET Franck, PICHON Sandrine, ROUSSIN Maryline, LAUNEY Nathalie.

Pouvoirs :

BONAMY Lucien à COSNEFROY Brigitte, MARGUERIE Jean-Pierre à HUREL Alain, BOURDON Arnaud à MELIN Katy, ROUSSEAU François à BRISSET Franck, BODROS Pierre à BESSELIEVRE Louis, MAUDUIT Monique à THOMAS-ROUTIER Ghislaine

SUBVENTION ASSOCIATION ROSE ET FAFNER

Lors du vote des subventions et du budget primitif 2011, le conseil municipal a décidé d'étudier la demande de subvention de l'association « Rose et Fafner » après présentation du projet en réunion de conseil.

Mme AUBEY, présidente de l'association, et M. LE JEUNE, scénographe, présentent le projet culturel prévu à partir de l'automne à l'auditorium des Pieux.

Suite à cette présentation, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le versement d'une subvention à cette association.

Vu l'avis défavorable de la commission « finances » pour le versement d'une subvention, avec six voix pour un accompagnement financier et douze voix contre, le conseil municipal décide de ne pas accompagner les projets de créations culturelles.

AMENAGEMENT SCENIQUE DU RAFIOT

Suite au débat d'orientation budgétaire, M. HUREL rappelle que le conseil municipal a inscrit une dépense pour l'aménagement scénique du Rafiot au budget primitif 2011.

Après étude des différents devis, vu l'avis favorable de la commission affaires générales, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir le devis SONELEC, d'un montant de 25 440.12 € TTC.

EQUIPEMENT MUSCULATION

Suite à l'étude des demandes de subvention, M. HUREL rappelle que le conseil municipal a inscrit au budget primitif 2011 une enveloppe de 5 000 € pour l'acquisition d'un équipement de musculation.

Vu la proposition du club de musculation, vu l'avis favorable de la commission affaires générales, avec une abstention, le conseil municipal décide d'accepter le devis de la société LEPAPE, d'un montant de 4 104.31 € TTC.

CONVENTION TELETRANSMISSION ACTES CONTROLE LEGALITE

Le programme « ACTES » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), a pour objectif la modernisation du contrôle de légalité au moyen de la dématérialisation de la transmission des actes entre les collectivités et la préfecture ou les sous-préfectures.

La mise en place de la dématérialisation du contrôle de légalité est conditionnée par la signature d'une convention entre le représentant de l'Etat et la collectivité publique.

Cette convention ne peut être finalisée qu'après le choix du prestataire de service, c'est-à-dire le tiers de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire (M.I.A.T.).

Le syndicat mixte Manche Numérique, après appel d'offres, a retenu la plateforme CDC FAST pour permettre la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Les coûts liés à cette procédure sont répartis comme suit :

	2011	2012	2013 <i>et suivantes</i>
Abonnement annuel plateforme télétransmission :	251.16 €	251.16 €	251.16 €
Certificat électronique, valable 2 ans + Clé cryptographique :	1 ^{ère} offerte 2 ^{ème} : 198.54 €		70.56 €
Dispositif autoformation :	82.52 €		
Total 1 clé (signature « papier »)	336.68 €	251.16 €	321.72 €
Total 2 clés (signature électronique)	432.95 €	350.43 €	392.28 €

Un projet de convention est présenté au conseil municipal pour établir les règles d'échanges entre la commune de Flamanville et l'Etat.

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De recourir à la procédure de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- D'autoriser le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat,
- De recourir à la plateforme de télétransmission du syndicat mixte Manche-Numérique,
- De se doter de certificats électroniques de classe 3,
- De répondre aux besoins de formation nécessaire,
- D'autoriser le Maire à signer tous documents permettant de mener à bien la réalisation de ce processus de dématérialisation.

TABLEAU DES EFFECTIFS 2011

Le 10 Décembre 2010, le conseil municipal a voté la modification du tableau des effectifs, notamment le remplacement au 1^{er} Mars 2011 d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe par un emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe.

Monsieur HUREL informe le conseil municipal que les conditions de nomination d'un adjoint technique 2^{ème} classe au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe par avancement de grade ne permettent pas à la commune de Flamanville de faire un recrutement avant le 1^{er} Janvier 2013.

Monsieur HUREL propose donc au conseil municipal d'annuler la suppression d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe et la création d'un emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe, prévues dans la décision du 10 Décembre 2010.

Mlle COSNEFROY informe le conseil municipal du départ en retraite d'un agent d'entretien à temps incomplet (11 h hebdomadaire), au 30 Juin 2011.

Afin de pourvoir à son remplacement, elle propose au conseil municipal de supprimer l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps incomplet (11 heures) et de reporter ces heures sur l'emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe actuellement fixé à 10 h, soit un poste porté à 21 h hebdomadaire.

Mlle COSNEFROY précise que le Comité Technique Paritaire, saisi le 21 Avril, a émis un avis favorable le 26 Avril 2011.

M. HUREL informe le conseil municipal des possibilités d'avancement du personnel communal et présente la liste d'aptitude correspondante.

Il propose donc à l'assemblée de supprimer un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et de créer un poste de rédacteur pour nommer l'agent promouvable.

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal modifie le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Durée	01/01/2011	01/06/2011
Rédacteur chef	T. C.	1	1
Rédacteur	T. C.	1	2
Adjoint administratif 1 ^{ère} cl	T. C.	1	0
Adjoint administratif 2 ^{ème} cl	T. C.	1	1
Assistant qualifié de conservation 1 ^{ère} cl	T. C.	1	1
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} cl	T. C.	1	1
Agent de maîtrise principal	T. C.	1	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	T. C.	3	2
Adjoint technique 1 ^{ère} cl	T. C.	2	1
Adjoint technique 2 ^{ème} cl	T. C.	7	8
Adjoint technique 2 ^{ème} cl	27 h	1	1
Adjoint technique 2 ^{ème} cl	21 h	0	1
Adjoint technique 2 ^{ème} cl	10 h	1	0
Total :		21	20

CADEAU DEPART A LA RETRAITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ en retraite de la directrice de l'école primaire et maternelle.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'offrir un vin d'honneur pour le départ en retraite de la directrice.

SUBVENTION ART IMAGE

Lors du vote des subventions 2011, le conseil municipal a décidé de reporter le vote de la subvention à l'association Art Image après informations complémentaires sur le budget de la manifestation des ballades contées.

Vu les éléments présentés, le conseil municipal donne un accord de principe sur le versement d'une subvention mais en attente de précisions complémentaires, reporte sa décision au prochain conseil municipal.

.....